

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **54 (1918)**

Heft 20

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

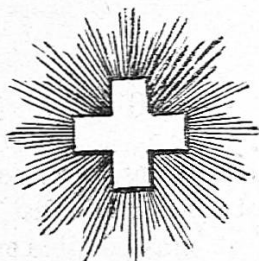
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique neuchâteloise.* — PARTIE PRATIQUE : *Lecture.* — *Récitation.* — *Sciences naturelles.* — *L'expérimentation scientifique à l'école primaire.* — *Comptabilité.* — *Le dessin à l'école primaire.* — *Arithmétique.*

CHRONIQUE VAUDOISE

Une omission. — L'*Educateur* n^o 14 a donné la liste des instituteurs qui ont obtenu aux derniers examens le brevet primaire supérieur. On nous fait remarquer l'omission du nom de notre collègue M. J. Delaporte, instituteur à Domodossola (Ecole suisse), lequel a obtenu son diplôme en même temps que trois autres collègues.

Nous félicitons M. Delaporte et nous regrettons cet oubli, quoique nous n'y soyons pour rien. Où allons-nous, si l'*Educateur* lui-même se met à publier des choses inexactes !

A. R.

*** **A l'honneur.** — A l'occasion des promotions, la commune du Chenit a offert une pièce d'argenterie à cinq membres de son corps enseignant : M. L. Leresche, au Sentier, qui a accompli sa 41^e année de bons et loyaux services ; M. H. Guignard, à l'Orient, qui a 30 ans d'enseignement à son actif ; Mmes Raymond, à la Combe : 35 ans, Dizereus, au Brassus : 34 ans ; A. Piguet, au Sentier : 30 ans.

Cela ne fait-il pas honneur aux autorités comme au personnel enseignant, et n'est-ce pas la preuve que les unes et les autres ont une haute idée de leur devoir ? Il ne saurait d'ailleurs en être autrement, à 1000 mètres au-dessus du niveau de la mer.

A. R.

*** **Les hannetons.** — « Que les temps sont durs ! » disait l'autre soir un hanneton, accroché à une feuille de cerisier, juste sous ma fenêtre. « Les autorités, non contentes d'enrôler de force les adultes dans une guerre d'extermination contre notre race, ne se sont-elles pas avisées de mobiliser encore les enfants ! Tous les écoliers du bon Pays de Vaud, — où il y aurait tant à ronger, — sous l'égide du Département de l'Instruction publique,

Qu'on ne s'attendait guère
A voir dans cette affaire,

et conduits par leurs maîtres et maîtresses, nous pourchassent chaque jour avec un acharnement inouï : Cet âge est sans pitié. C'est à croire qu'ils sont payés pour nous détruire ! La vie n'est plus possible en ces basses régions. Il me faudra m'envoler à d'autres altitudes. »

Et ce hanneton, qui apparemment est un hanneton savant, répéta la devise de Fouquet : *Quo non ascendam*. Jusqu'où ne monterai-je pas ? A. R.

***** Lausanne. Traitements communaux.** De tout temps, les traitements initiaux du personnel enseignant urbain de la commune de Lausanne ont été basés sur les chiffres fixés par la loi cantonale, augmentés d'une somme équivalant au logement et au jardin que cette loi assure aux maîtres et maîtresses des écoles rurales. Abstraction faite de l'année 1917, qui a été une époque de transition, cette indemnité est depuis fort longtemps calculée à fr. 1000 pour les instituteurs, fr. 700 pour les institutrices et fr. 600 pour les maîtresses d'école enfantine. Les augmentations accordées au cours des douze dernières années l'ont été sous forme de hautes-paies, soit :

a) Augmentations communales pour années de services *dans le canton*, maximum après 20 ans de fr. 600 pour les instituteurs, les institutrices et les maîtresses d'école enfantine ;

b) Augmentation communale pour années de services *dans la commune de Lausanne*, maximum après 12 ans de fr. 320, fr. 230 et fr. 180.

Sur cette base, les traitements lausannois étaient jusqu'ici les suivants, en y comprenant la haute-paie cantonale :

Instituteurs, début dans la commune et le canton : fr. 2600 ; maximum fr. 4120.

Institutrices : début fr. 1700, maximum fr. 2880.

Maîtresses d'école enfantine : début fr. 1200, maximum fr. 2180.

Ainsi que l'*Educateur* l'a annoncé, les traitements communaux fixés par la loi cantonale viennent d'être portés à fr. 2400 pour les instituteurs et fr. 1700 pour les institutrices, au minimum. Le corps enseignant lausannois a donc demandé, par l'organe de M. François Nicole, président de la Conférence du cercle de Lausanne, que les différences prévues jusqu'ici, comme indemnité de logement et de jardin, entre les traitements lausannois et ceux fixés par la loi cantonale, fussent intégralement maintenues. Il a borné ses demandes à cela, en considération du fait que la commune de Lausanne avait fait bénéficier son personnel enseignant, par la création d'une nouvelle haute-paie communale, de l'augmentation du 10 % des traitements des employés communaux consentie en 1913.

Cette requête a reçu de la part de M. Bersier, directeur des Ecoles, de la Municipalité et de la Commission du Conseil communal nommée pour l'examiner, au nom de laquelle a rapporté M. J. Maillard, l'accueil le plus bienveillant. Le préavis municipal à son sujet a été admis à l'unanimité par le Conseil communal dans sa séance du 16 avril.

Avec la haute-paie cantonale, les traitements lausannois sont donc les suivants dès le 1^{er} janvier 1918, la rétroactivité ayant été admise :

Instituteurs : Minimum pour un maître débutant dans l'enseignement : fr. 3400 ; maximum, atteint après 20 ans de services dans le canton, dont 12 dans la commune de Lausanne : fr. 5520.

Institutrices : Minimum fr. 2400, maximum fr. 3930.

Maitresses d'école enfantine : Minimum fr. 1700, maximum fr. 2880.

Le sérieux effort accompli par la commune de Lausanne lui assigne un rang honorable parmi les villes suisses pour la situation faite à leur corps enseignant.

Il faut noter toutefois que depuis 28 ans aucun instituteur débutant dans l'enseignement n'a été nommé dans la commune de Lausanne ; presque tous ceux qui y sont actuellement en fonctions ont été appelés après une période de 10 ou 20 ans d'enseignement dans une autre commune. Il en résulte que ce n'est guère avant l'âge de 45 ou même 50 ans que plusieurs atteignent le maximum du traitement. Il en va autrement des institutrices, dont un bon nombre fonctionnent à Lausanne dès le début de leur carrière.

Il nous reste à mentionner les augmentations accordées aux autres catégories du personnel enseignant communal : maîtres et maitresses des classes primaires supérieures, maîtres spéciaux de gymnastique, d'allemand et de dessin et maitresses des travaux à l'aiguille.

Le maître de la classe primaire supérieure de garçons et les maitresses des classes primaires supérieures de filles reçoivent la même augmentation que les instituteurs et institutrices, ce qui porte le maximum de leur traitement respectivement à fr. 5920 et fr. 4330.

Les maîtres de gymnastique reçoivent le même traitement qu'un instituteur pour un nombre d'heures de leçons hebdomadaires variant entre 27 et 30.

Le traitement des maîtres spéciaux d'allemand et de dessin est calculé, conformément à leurs conditions de nomination, de façon à leur assurer le traitement d'un instituteur pour un minimum de 24 heures hebdomadaires. Le prix de l'heure annuelle, qui était jusqu'ici de fr. 108 à 133 fr. 50, suivant années de services dans le canton, est désormais fixé à fr. 142 au minimum et fr. 167 au maximum. Les heures supplémentaires que les nécessités du service peuvent exiger sont rétribuées au même taux.

Les maitresses des travaux à l'aiguille sont également rétribuées à l'heure-année ; ancien traitement de début : fr. 50 l'heure annuelle ; nouveau traitement : fr. 70.

Toutes ces catégories de maîtres et de maitresses bénéficient naturellement des mêmes augmentations cantonales et communales que les instituteurs et institutrices.

Les leçons données aux cours complémentaires et de travaux manuels ainsi qu'aux classes du soir, sont rétribuées à l'heure effective ; prix de l'heure : cours complémentaires fr. 3 (précédemment 2 fr. 50) ; travaux manuels 3 fr. 60 (2 fr. 75) ; classes du soir, instituteurs 3 fr. 60 (2 fr. 75) ; institutrices 3 fr. (2 fr. 20).

Les traitements des instituteurs et institutrices des classes foraines et ceux des maitresses des classes ménagères et professionnelles sont augmentés dans la même proportion. L'ensemble de ces augmentations occasionnera à la commune de Lausanne un surplus de dépenses annuelles de fr. 200 000.

*** **Société suisse des Maîtres Abstinents. Section vaudoise.** — Lors de

son assemblée générale annuelle, notre Section a eu le privilège d'entendre une très captivante conférence de M. le Dr R. Hercod, directeur du Secrétariat antialcoolique suisse, à Lausanne, sur ce sujet : *Les moyens d'enseignement antialcoolique*.

Quoi qu'il enseigne, dit M. Hercod, le maître doit être à la hauteur de sa tâche. Ses leçons doivent toujours être soigneusement préparées. Mais, pour qu'elle puisse donner le maximum de résultats, la préparation journalière des leçons doit être basée sur une préparation lointaine, aussi solide et étendue que possible.

Or, l'instituteur primaire, qui ne dispose que de peu de temps et de ressources pour pouvoir étudier à fond la littérature antialcoolique, fera donc bien de porter son attention sur quelques ouvrages d'une valeur scientifique indiscutable. (Ceux des Drs Triboulet, Mathieu et Mignot, ou Jaquet, par ex.) Encore ces excellents travaux laissent-ils trop dans l'ombre le côté social de la question.

A défaut de manuel officiel, quel ouvrage recommander aux maîtres et aux élèves en fait de *manuel d'enseignement antialcoolique* ? Le plus connu en Suisse romande est sans doute celui de M. J. Denis, de Genève (Edition Atar), et qui a déjà rendu de grands services. Cependant, il est à désirer que, lors d'une prochaine édition, l'auteur veuille bien réduire la partie purement physiologique de son livre, (le médecin seul est qualifié pour parler physiologie), supprimer certaines longueurs et simplifier un peu pour se mettre mieux à la portée de l'enfant. Les manuels français brillent par la clarté, la limpidité du style, mais les faits qu'ils évoquent sont français, et non suisses ; ils ne peuvent nous convenir entièrement.

Nos Confédérés d'outre-Sarine possèdent, dans « *Aus frischem Quell* » un excellent et précieux auxiliaire. Par les récits frappants, simples et véridiques qu'il renferme, on fait appel au sentiment comme à la raison de nos écoliers.

En français, M. A. Corbaz nous a donné quelque chose d'approchant dans son *Anthologie antialcoolique*, qui renferme d'intéressants morceaux.

L'idéal, en ces matières, serait certainement un *Manuel complet d'hygiène*, dans lequel la question sexuelle et la lutte contre la tuberculose occuperait la place qui leur revient à côté de l'antialcoolisme. Les Américains, qui ont su, depuis plusieurs années, réaliser le manuel rêvé, peuvent, à cet égard, nous être en exemple. (Voir la *Gulick Series* en particulier.)

En dehors du manuel, le maître doit chercher à illustrer son enseignement par la mise en œuvre d'*images*, de *tableaux* soigneusement choisis. On le sait, tout ne fut pas de première qualité dans l'imagerie antialcoolique. Aujourd'hui, heureusement, une réaction salutaire se dessine. La série de tableaux scolaires de M. Dubs, instituteur à Hinwil, si bien à la portée des élèves, sera appréciée comme elle le mérite quand... le texte en aura été traduit en français. *L'exposition circulante* organisée par le Secrét. antialcool. suisse contient aussi nombre de choses intéressantes à mettre sous les yeux de nos enfants.

Dans les *Projections lumineuses*, nous avons un autre et puissant moyen d'éveiller et de retenir l'intérêt de nos enfants. M. le past. Rudolf vient de

créer, en collaboration avec le Secrét. antialcool. plusieurs séries de clichés antialcooliques des plus suggestifs (Nansen, Livingstone, En dirigeable, autrefois et aujourd'hui) que chaque maître peut louer au dit Secrétariat (6 fr. la série).

On le voit, nos moyens d'enseignement antialcoolique ne sont point si rares qu'on le croit généralement. D'autre part, il est possible au maître de créer, avec le concours de ses élèves, une bonne partie du matériel nécessaire, sans frais.

Au cours de la *partie administrative de la séance*, le président retrace brièvement l'activité de la Section durant l'année écoulée. Le Comité a terminé l'enquête faite auprès du corps enseignant vaudois et concluant à la nécessité d'un enseignement antialcoolique sérieux à l'école. Il a fait donner une conférence à l'Ecole normale (*Nos tâches de l'après-guerre*). Dans le but de rendre notre enseignement plus pratique, il a adressé à tous les sociétaires une brochure traitant de l'*Utilisation rationnelle des fruits*. Cette brochure est à la disposition de tous les collègues qui nous la demanderont. Nous estimons que, pour tous les maîtres, le devoir est pressant de renseigner notre peuple sur la valeur alimentaire des fruits et des jus de fruits non fermentés. Le gaspillage de nos denrées n'a que trop duré déjà. Les instituteurs vaudois ont, en prenant une part active à cette tâche patriotique et humanitaire, une belle occasion de répondre à une récente circulaire du Département de l'Instruction publique faisant appel à leur dévouement absolu.

La Section vaudoise des M.-A. entretient de cordiaux rapports avec la Société suisse, qui se développe rapidement et compte plus de 1000 membres actifs.

Si la guerre ralentit quelque peu notre activité collective, elle nous donne de nouvelles et puissantes raisons d'intensifier la lutte individuelle contre un fléau qui mine, lentement mais sûrement, la force de résistance de notre peuple. Dans ce combat contre un ennemi puissant, nous ne pouvons rester seuls, et lançons un pressant appel à toutes les bonnes volontés. Nous savons qu'il en existe beaucoup dans notre corps enseignant, et c'est sur elles que nous comptons pour le bien du pays.

AD. DELISLE, présid. des M.-A. vaudois
Corcelles-le-Jorat.

Nota : Le Secrétariat antialcool. suisse (Av. Dapples 5, Lausanne) met gratuitement sa Bibliothèque (12 000 vol.) à la disposition du Corps enseignant. Indiquer seulement le sujet spécial que l'on désire étudier.

*** **L'œuvre des « Petites Familles » au canton de Vaud.** — « Encore une nouvelle institution ! » entendons-nous dire de divers côtés. « Allons plutôt au plus pressé et prêtons notre concours et notre appui financier aux œuvres déjà existantes qui chancellent depuis la guerre. »

Le Comité provisoire des « Petites Familles », section vaudoise, — car l'œuvre a été fondée en 1911 dans le Jura bernois (Tramelan) et constituée en Société romande, — a bien réfléchi à l'opportunité de la création des P. F. dans le canton de Vaud. Il s'est posé la question : Faut-il attendre des temps meilleurs ou se mettre immédiatement à l'œuvre en dépit des circonstances difficiles que nous traversons.

Pour qui sait que le but de l'institution est de s'intéresser à l'enfance : de donner aux enfants moralement abandonnés, principalement *aux enfants de buveurs*, l'éducation que des parents indignes sont incapables de leur donner, il n'est pas possible de rester indifférent, encore moins de nier la haute utilité sociale de l'œuvre.

Huit à dix enfants, *âgés de 6 ans et au-dessous*, sous la surveillance entendue et dévouée d'une mère adoptive, peuvent être abrités dans chaque « Petite Famille ». L'influence du milieu moral dans lequel grandiront ces enfants favorisera le développement des bons germes et étouffera celui des mauvais germes héréditaires. La vie au grand air fortifiera l'organisme et améliorera l'état général de ces petits candidats au rachitisme et à la tuberculose.

Une maison de campagne, au pied du Jura, généreusement mise par sa propriétaire à la disposition de la première « Petite Famille » vaudoise, engage notre Comité à aller de l'avant avec foi, confiance et persévérance.

Nous recommandons chaleureusement cette entreprise à la libéralité et à l'intérêt de tous ceux qui ont à cœur la cause de l'enfance malheureuse, car l'œuvre ne pourra se constituer définitivement que si elle est assurée de la collaboration du public.

Toute personne chrétienne et abstinente peut devenir membre de la « Société des Petites Familles » en signant un bulletin d'adhésion et en s'engageant à verser une cotisation annuelle (minimum 5 fr.). M. J.-H. Wuilleumier, 33, rue de Lausanne, à Vevey, a été nommé caissier du Comité provisoire. Les dons, adhésions, souscriptions annuelles, comme toutes les demandes de renseignements peuvent en outre être adressés à MM. J. Raccaud, pasteur à Aubonne; Robert Curchod, pasteur à Lausanne; M. et Mme H. Daulte, avenue des Toises, 4; Mme Emile Bonnard, avenue de Collonges, 3; Mlle E. Notz, institutrice, Saint-Roch, 5, à Lausanne.

(Communiqué.)

CHRONIQUE GENEVOISE

Institut J.-J. Rousseau.

Le semestre d'été nous a amené plusieurs élèves nouveaux, notamment de la Suisse allemande : le nombre des étudiants de l'Institut se monte en ce moment à 36, dont les deux tiers sont des Suisses. Le travail a repris dans tous les domaines avec entrain. Les futures éducatrices de petits ont à leur programme en fait d'enseignements nouveaux, des cours d'éducation musicale, de jeux en plein air, de botanique et de jardinage, tous fort appréciés. Pour ceux qu'intéressent spécialement les questions scolaires, des entretiens, très vivants, ont été organisés entre praticiens pour l'enseignement de la langue maternelle et pour celui des sciences naturelles. Le groupe de protection de l'enfance a en perspective plusieurs conférences sur des œuvres genevoises (Ligue de Bonté, Club des Heureux, etc.). Si nous mentionnons encore des causeries pour la psychanalyse, le dépouillement d'une enquête pour les professions auxquelles aspirent les enfants, sans parler des cours fondamentaux du programme, nou-

n'aurons pas épuisé la liste, on verra que c'est le travail qui manque le moins à l'Institut. Nous sommes heureusement assez nombreux pour que chacun puisse se spécialiser.

En attendant la série de conférences sur l'*Education nationale* qui doit débiter en juin, un groupe de conversations en dialecte suisse allemand a commencé à se réunir, et aussi une conférence de psychologie en langue italienne.

Les *cours de vacances* de cet été n'auront pas lieu à Genève pour ne pas faire concurrence à ceux de l'Université. L'Institut a décidé en principe de transporter son activité au dehors. Il espère organiser deux cours de huit à dix jours chacun, qui auraient lieu l'un à la Chaux-de-Fonds avec la coopération de la Société pédagogique, l'autre au Tessin, avec le précieux appui du Département de l'Education de Bellinzone. Ces cours seraient consacrés à quelques-unes des questions de psychologie pédagogique auxquelles l'Institut J.-J. Rousseau a voué une attention spéciale. Dès que les dates et le programme auront pu être définitivement fixés, nous ne manquerons pas d'en informer l'*Educateur*. B.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

† **Marcel Humbert-Droz.** — C'est le cœur attristé que nous inscrivons ce nom en tête de ces lignes. C'est celui d'un jeune instituteur de 20 ans que la grande moissonneuse a repris brutalement à l'affection des siens, à ses élèves et à ses amis. Six jours seulement ont suffi pour qu'une maladie subite terrasse et couche dans la froide tombe tant de vie et d'espoirs.

Marcel Humbert-Droz débuta à Lignièrès en 1916, il mit dans son travail d'instituteur toute l'ardeur et tout l'enthousiasme de la jeunesse. Par de belles et solides qualités, par une intelligente et consciencieuse activité, il eut tôt fait de conquérir l'affection de ses élèves et l'estime de la population du petit village neuchâtelois. Intelligence en éveil, cœur généreux, épris d'idéal, ses heureux débuts dans la carrière, tout révélait un instituteur et un éducateur excellents.

Il laisse à tous le meilleur souvenir. A sa famille désolée nous adressons encore l'expression de notre vive et profonde sympathie. H. L. G.

*** **Reconnaissance.** — Sous la signature de M. l'Inspecteur Léon Latour, nous lisons dans le Bulletin mensuel du Département de l'Instruction publique : « Le 2 avril, M. Albert Zutter, instituteur à Bevaix, achevait sa 25^{me} année d'enseignement. La Commission scolaire, l'inspecteur des Ecoles, les collègues et les élèves de ce maître dévoué ont profité de cette circonstance pour lui témoigner leur profonde et sincère reconnaissance.

Par la dignité de sa vie, par son dévouement inlassable et son consciencieux labeur, par la bonne et saine influence qu'il exerce sur la jeunesse, M. Zutter a mérité l'estime, la confiance et l'affection de toute la population de Bevaix. C'est la juste et parfaite récompense accordée au vrai mérite. »

Nous adressons nos chaleureuses félicitations et nos meilleurs vœux à notre collègue. H. L. G.

***** Pensions de retraite.** — Le Comité du Fonds scolaire de Prévoyance a examiné la question d'une augmentation temporaire des pensions actuelles, pour renchérissement de la vie. Cette augmentation ne pouvait être prélevée sur les excédents annuels de recettes, destinés à l'amortissement du déficit constaté dans la dernière expertise et à la réserve technique devant assurer le paiement intégral des pensions actuelles et des pensions futures. Une allocation extraordinaire demandée à l'Etat en faveur des retraites actuelles, n'ayant pu être accordée, le Conseil d'Etat autorisa le Comité du Fonds à disposer d'une partie de l'augmentation du capital due au beau don de fr. 25 000, reçu l'année dernière de la famille de M. Antoine Borel pour allouer, en 1918, les suppléments de pensions suivants :

Un supplément du 25 % de leur pension actuelle aux instituteurs retraités mariés, 15 % aux institutrices mariées dont les ressources totales sont inférieures à fr. 2500 ; maximum de ce supplément fr. 250.

Un supplément de 15 % de leur pension actuelle aux veufs et aux célibataires dont les ressources totales sont inférieures à fr. 1500 ; maximum de ce supplément fr. 150.

(Extrait du rapport du Comité du Fonds scolaire.)

***** Générosité.** — *Neuchâtel Ville.* — La maison Suchard S. A., fabrique de chocolat à Serrières vient de verser fr. 200 000 au fonds de retraite de ses ouvriers et ouvrières et a consacré en outre fr. 125 000 à des œuvres philanthropiques et de prévoyance du canton. C'est ainsi que le Fonds de retraite du Corps enseignant primaire de Neuchâtel - Serrières a reçu le magnifique don de fr. 10 000. Nous savons être l'interprète de tous nos collègues pour adresser aux généreux donateurs l'expression de notre vive et profonde gratitude. H. L. G.

***** Le Locle.** — *Haute-paie.* — Le Conseil communal du Locle, considérant, d'une part, l'élévation des traitements initiaux et de la haute-paie cantonale récemment votée par le Grand Conseil ; d'autre part, la situation financière de la Commune, proposait au Conseil général de ramener la haute-paie communale de fr. 500 allouée au corps enseignant primaire, à fr. 250. Les instituteurs et les institutrices loclois, cela va de soi, désiraient le maintien du chiffre de fr. 500 et demandaient en outre d'être immédiatement mis au bénéfice du chiffre de haute-paie auquel leur donnaient droit leurs années de service, ce qui n'avait pas été le cas lors de l'instauration de la haute-paie, chacun ayant dû recommencer par la 1^{re} annuité, quel qu'ait été le nombre des années de service.

L'examen de toute cette question fut renvoyé à une commission qui présenta un rapport entièrement favorable aux revendications du Corps enseignant, à la suite duquel le Conseil général du Locle vient de voter, sans opposition, le maintien du maximum de la haute-paie communale à fr. 500 et la mise immédiate du corps enseignant primaire au bénéfice du chiffre de haute-paie auquel chaque membre a droit suivant ses années de services. Toutes ces améliorations comprises, l'instituteur au Locle arrivera au traitement maximum de fr. 4400, chiffre qui n'a, certes, rien d'exagéré !

Nous félicitons chaleureusement nos collègues du Locle pour le beau succès qu'ils viennent d'obtenir.

H. L. G.

PARTIE PRATIQUE

Pour les petits.

LECTURE : **Petite fille et petit chat.**

Il était une fois une petite fille qui était assise dans le jardin.

Il y avait à la porte un petit chat qui était très gentil.

La petite fille appela le petit chat : « Minet, Minet, viens, Minet ! »

Minet vint près de la petite fille, il joua avec elle, et il la caressa en faisant : *ron, ron, ron*. Et la petite fille était contente de jouer avec Minet, et elle le caressait aussi.

A ce moment, ils s'aimaient, ils étaient amis.

Mais la petite fille devint méchante. Elle tira la queue du petit chat. Minet se fâcha, il ne fit plus *ron, ron*, mais il donna un coup de griffe à la petite en faisant *pff ! pff !*

Alors, ils ne s'aimaient plus, ils n'étaient plus amis.

Le petit chat ne voulut plus jouer avec la petite fille, et il s'en alla. Et la petite fille resta toute seule.

Les méchants n'ont point d'amis. — Mme PAPE-CARPENTIER.

RÉCITATION.

Degré inférieur.

Berceuse, par CLOVIS HUGUES.

Dors dans ton berceau, petite Mireille,	Au creux des coussins blottis bien ta tête :
Comme l'oiselet s'endort dans son nid	Ceux qui sont petits demain seront grands,
Plein d'aube vermeille.	Petite fillette.

Dors : ta mère est là ! dors : ton père	Puis en t'éveillant, tu feras risette
veille !	A ta grande sœur, bébé de quatre ans.

Dors bien doucement : l'amour te bénit !	Au creux des coussins blottis bien ta tête,
Dors dans ton berceau, petite Mireille,	Ceux qui sont petits demain seront grands !
Comme l'oiselet s'endort dans son nid.	

SCIENCES NATURELLES

Les abeilles : leur observation.

Pour connaître les mœurs si curieuses des abeilles, il ne suffit pas de lire un traité d'apiculture ; il faut les observer. La saison actuelle est des plus favorables. Nous allons donner quelques indications qui pourront faciliter cette observation.

a) Examiner la disposition d'une ruche moderne. Voir les cadres avec leurs alvéoles contenant, les unes, du *couvain* (c'est-à-dire des œufs, des larves en voie d'évolution, ou des jeunes abeilles), les autres, des réserves de nourriture (miel ou pollen).

b) Observer la population de la ruche. On distingue immédiatement deux sortes d'abeilles : des *ouvrières* et des *mâles* ou *faux-bourçons*. Une observation attentive permet de découvrir une abeille spéciale, la *reine* ou *mère*. Dans une colonie, il y a une seule reine, un millier environ de faux-bourçons et de 20 000 à 30 000 ouvrières.

La reine a le corps allongé, l'abdomen très développé (adaptation à la reproduction). Son rôle unique est de pondre. Chaque œuf donne naissance à une larve qui se transforme successivement en nymphe et en insecte parfait.

Les faux-bourçons ont le corps volumineux, ils sont dépourvus d'aiguillon. Ils sortent peu de la ruche et semblent inactifs. Les ouvrières sont petites et pourvues d'un aiguillon. Elles sont chargées de tous les travaux : elles construisent les « rayons », à l'aide de la cire que sécrètent des glandes abdominales, et que les abeilles pétrissent avec leurs mandibules ; elles récoltent dans les fleurs le nectar et le pollen : elles butinent. Le nectar est une matière sucrée qu'elles aspirent avec leur trompe, qu'elles emmagasinent dans leur premier estomac (jabot), puis qu'elles dégorgent à l'état de miel. Elles récoltent aussi, sur les écorces et les bourgeons, une matière résineuse, la *propolis*, qui leur sert de mortier et de colle pour consolider les rayons, boucher les fentes, etc.

c) Examiner une butineuse au moment où elle a sa trompe engagée dans une fleur. Voir aussi comment elle recueille le pollen. Noter, à ce sujet, la disposition des pattes postérieures. Remarquer que le premier article du tarse, très développé, présente sur sa face interne plusieurs rangées de poils raides, et forme ainsi une véritable « brosse » avec laquelle l'abeille rassemble le pollen en boulettes. Noter que ces boulettes sont portées par une cavité appelée « corbeille » disposée sur la face externe de la jambe.

d) Observer les abords de la ruche, par une journée bien ensoleillée, en mai-juin, au moment où les abeilles manifestent une grande activité : voir les « gardiennes », qui semblent attentives à la sortie et à la rentrée des abeilles et paraissent les contrôler, qui chassent les abeilles étrangères, les guêpes, etc. — qui font la police. Observer aussi les « ventileuses » qui, dans une attitude spéciale, et par un battement rapide des ailes, assurent l'aération de la ruche. Voir les « nettoyeuses » qui transportent hors de l'habitation les cadavres et toutes sortes de déchets. Examiner particulièrement les « butineuses », remarquables par leur fiévreuse activité, et les faux-bourçons, qui, sans jamais se presser, sortent — rarement, et simplement pour se promener.

e) Récolter quelques-unes des abeilles mortes que les nettoyeuses sortent de la ruche et examiner leur organisation : voir, dans la tête, les antennes, les yeux, les mandibules, la trompe ou langue ; dans le thorax, deux paires d'ailes et trois paires de pattes. Constaté l'aiguillon terminal de l'abdomen (chez les ouvrières seulement) et examiner sa constitution. Noter aussi la disposition des pattes postérieures, qui, chez les ouvrières, et non chez les faux-bourçons, permet la récolte et le transport du pollen.

P. CHAUVET.

DICTÉE : Près du rucher.

Regardons les ruches qui se trouvent dans le jardin d'une ferme. C'est là, par une belle journée, qu'on peut voir avec quelle activité les abeilles travaillent.

Les unes partent légères pour aller chercher leur butin ; les autres arrivent lourdement chargées de miel ou de pollen ; elles rentrent pour ressortir ensuite rapidement et voler encore vers les fleurs. — GASTON BONNIER.

RÉDACTION : **Les abeilles.**

SOMMAIRE : Ruches et rucher. — Population de la ruche : ouvrières, faux-bourçons, reine. — Description d'une ouvrière : corps, antennes, yeux, mandibules, trompe ou langue, ailes, pattes, brosses, corbeilles, aiguillon. — Butineuses, gardiennes, ventileuses, nettoyeuses. — Le travail des ouvrières : soins aux jeunes, récolte du pollen, de la cire, du miel. — Utilité des abeilles.

L'EXPÉRIMENTATION SCIENTIFIQUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

N° 23. Les propriétés décolorantes du gaz sulfureux

Le gaz sulfureux, SO_2 , produit par la combustion du soufre, détruit certaines substances organiques, telles que les moisissures, les champignons, les colorants des fleurs, des teintures, etc.

C'est sur ces propriétés que sont basées la désinfection des tonneaux à vin, la lutte contre le mildiou de la vigne, la conservation des matières alimentaires et l'enlèvement des taches de fruits rouges sur le linge.

Une expérience suggestive prouve à l'écopier l'efficacité de la destruction des couleurs organiques par le gaz sulfureux, tout en démontrant que la couleur des fleurs n'est pas nécessairement un caractère spécifique de la plante. La teinte de la fleur peut varier avec les substances chimiques qui se trouvent dans le sol.

Pour expérimenter les variations de teintes des fleurs, procurez-vous un bocal à conserves vide, ou mieux une cloche à melon ou à fromage, une mèche soufrée (une feuille de « brant » des tonneliers), un petit flacon d'ammoniaque (alcali volatil), un verre et des allumettes. Faites apporter en classe un bouquet d'orchis rouge-violacé (orchis morio), de violettes, de sanges des prés, etc. Disposez quelques fleurs de chaque espèce dans un verre placé sous la cloche, posée sur la table. Enflammez un lambeau de mèche soufrée, de 2 à 3 cm, que vous glisserez sous la cloche, à côté du verre. Vous verrez bientôt les fleurs pâlir et blanchir totalement. Le changement de teinte obtenu, soulevez la cloche, chassez-en les fumées sulfureuses, et sortez la moitié des fleurs décolorées, que vous remplacerez aussitôt par un nouveau bouquet de fleurs fraîches. Versez un peu d'alcali-volatil (1 à 2 cm³) dans le verre et recouvrez le verre de la cloche. Au bout de quelques minutes, au contact des vapeurs ammoniacales qui régénèrent et modifient les substances colorantes, les fleurs blanches verdissent et les fleurs au coloris naturel, bleuissent fortement. L'opération terminée, composez des bouquets variés de fleurs vertes, bleues, blanches et rouges !

D^r PAUL JOMINI.

COMPTABILITÉ

Suite des réponses avec indications sommaires sur les solutions des problèmes de comptabilité du recueil de calcul à l'usage des élèves du degré supérieur des écoles primaires vaudoises. (Voir *Educateur* Nos 2, 10 et 14, pages 29, 156 et 218.)

Degré supérieur. — Troisième année. (Suite.)

N° 16. Prix d'un mètre de tuyaux, fr. 4,75 + 0,15 + 0,15	
+ 0,70 + 0,15 =	fr. 5,90
Captage, fr. 1900 + canalisation 43837 + 2191,85 =	fr. 47928,85
Fouilles, fr. 1213,80 + 3640 + 408 + 979,20 =	fr. 6241,00
	Comblage fr. 3343,50
Servitude de passage, fr. 1445 + indemnité 433,50 =	fr. 1878,50
	Réservoir et appareillage, fr. 17000,00
	Frais d'étude, etc., fr. 2823,50
	Coût total, fr. 79215,35

N° 17.

1. Compte de caisse.

Janvier, <i>Doit</i> : fr. 387,55 + 191,50 + 37,70 =	fr. 616,75.
<i>Avoir</i> : fr. 28 + 30 + 20,80 + 0,50 + 20 + 5 + 12,50 + solde 499,95 =	fr. 616,75.
Février, <i>Doit</i> : fr. 499,95 + 198,75 + 97,75 =	fr. 796,45.
<i>Avoir</i> : fr. 10 + 25 + 74,75 + 3 + 15 + solde 668,70 =	fr. 796,45.
Mars, <i>Doit</i> : fr. 668,70 + 206,35 + 83,58 + 650 + 85 =	fr. 1693,63.
<i>Avoir</i> : fr. 20 + 30 + 10 + 63,75 + 620 + 15 + 91,17 + 17,50	
	+ solde 826,21 = fr. 1693,63.
Avril, <i>Doit</i> : fr. 826,21 + 390 + 210,35 + 223,50 + 28 =	fr. 1678,06.
<i>Avoir</i> : fr. 32,91 + 12,35 + 27 + 9 + 24 + 12,50 + 10 + 180 + 30 + 72	
	+ 33 + 15 + 16,25 + solde 1204,05 = fr. 1678,06.
Mai, <i>Doit</i> : fr. 1204,05 + 219,85 + 72 + 61,50 =	fr. 1557,40.
<i>Avoir</i> : fr. 15 + 84 + 22,75 + 490 + 25 + 10 + 15 + 5 + 20	
	+ solde 870,65 = fr. 1557,40.
Juin, <i>Doit</i> : fr. 870,65 + 225,35 + 97,50 =	fr. 1193,50.
<i>Avoir</i> : redu au tanneur fr. 5,89 + 18,20 + 3,90 + 45 + 18 + 30	
	+ 13,50 + solde 1059,01 = fr. 1193,50.
Juillet, <i>Doit</i> : fr. 1059,01 + 131,25 + 231,05 + 78 =	fr. 1499,31.
<i>Avoir</i> : fr. 30 + 15 + 35 + 14 + solde 1405,31 =	fr. 1499,31.
Août, <i>Doit</i> : fr. 1499,31 + 228,15 + 18,27 =	fr. 1745,73.
<i>Avoir</i> : fr. 10 + 10 + 5 + 30 + receveur 119,33 + 15 + solde 1556,40 =	fr. 1745,73.
Septembre, <i>Doit</i> : fr. 1556,40 + 210,30 =	fr. 1766,70.
<i>Avoir</i> : fr. 500 + 10 + 40 + 20 + 15 + 10 + 15 + 10 + 25 + 115,20	
	+ 18 + 12 + solde 976,50 = fr. 1766,70.
Octobre, <i>Doit</i> : fr. 976,50 + 200 + 189,05 =	fr. 1365,55.
<i>Avoir</i> : fr. 30 + 20 + 120 + 18,95 + 20 + 13,50 + solde 1143,10 =	fr. 1365,55.

Novembre, *Doit* : fr. 1143,10 + 147,95 + 62,50 = fr. 1353,55.
Avoir : fr. 25 + 20 + 124,83 + 25 + 238,14 + 20 + 4,50 + 16,50
+ solde 879,58 = fr. 1353,55.

Décembre, *Doit* : fr. 879,58 + 133,50 + 324,50 = fr. 1337,58.
Avoir : fr. 20 + 20 + 65 + 15 + 12 + 20 + 18,25 + 3,80 + 9 + 20 + 398,50
+ 244,50 + 61,10 + 75,14 + 69,58 + 25,33 + solde 260,38 = fr. 1337,58.

2. *Compte du domestique Cruzet.*

Doit : fr. 10 + 10 + 16,50 + 15 + 30 + 20 + solde 398,50 = fr. 500.
Avoir : salaire annuel fr. 500.

3. *Compte du domestique Dubois.*

Doit : fr. 5 + 10 + 15 + 15 + 16,50 + 15 + 20 + 20 + 25 + retenue 41,41
+ salaire non gagné 52,26 + solde 124,83 = fr. 360.
Avoir : salaire annuel fr. 360.

4. *Compte de la servante Liardet.*

Doit : fr. 10 + 10 + 5 + 10,50 + 10 + 10 + 20 + 20 + 244,50 = fr. 340.
Avoir : salaire annuel fr. 340.

5. *Compte du journalier Pache.*

Doit : fr. 18,05 + 3,60 + 16,65 + 2,50 + 15 + 4,50 + 2 + solde 61,10 = fr. 123,40
Avoir : fr. 7,50 + 5 + 10 + 11,20 + 24 + 16,50 + 18 + 11,20
+ 7,50 + 5 + 7,50 = fr. 123,40

6. *Compte du journalier Favre.*

Doit : fr. 11,41 + 3,60 + 2,50 + 5 + 10 + 4,50 + solde 75,14 = fr. 112,15.
Avoir : fr. 5 + 7 + 11,20 + 18 + 18 + 18 + 11,20 + 8,75 + 5 + 10 = fr. 112,15

7. *Compte du journalier Dupuis.*

Doit : fr. 17,29 + 4,80 + 2,50 + 15 + 9 + 6,23 + 1 + solde 69,58 = fr. 125,40.
Avoir : fr. 7,50 + 7,50 + 10 + 11,20 + 24 + 13,50 + 18 + 11,20
+ 8,75 + 5 + 8,75 = fr. 125,40.

8. *Compte du cordonnier Schumacher.*

Doit : fr. 5,84 + 19,58 + 16,63 = fr. 42,05.
Avoir : fr. 24 + 6 + 12 + solde 0,05 = fr. 42,05.

9. *Compte du maréchal Veulet.*

Doit : fr. 16 + 15 + 15 + 10 + 40 + 9 + 20,46 + 20 + solde 25,33 = fr. 170,79.
Avoir : fr. 13,20 + 3,40 + 7,84 + 3,50 + 8,90 + 1,30 + 3,50 + 3,60 + 3,60 + 11
+ 5,30 + 10 + 12,80 + 28 + 1,95 + 2,10 + 2,50 + 4,50 + 4,15 + 7,25 + 1,30 + 5
+ 1,50 + 5 + 11,60 + 8 = fr. 170,79.

Inventaire de Jules Louis.

ACTIF :

1. *Immeubles.*

Fr. 25000 + 20313 + 2857 = fr. 48170.

2. *Meubles.*

Fr. 1200 + 1500 + 200 = fr. 2900.

3. Outils et instruments aratoires.

Fr. 450 + 300 + 900 + 100 + 60 + 120 + 350 = fr. 2280.

4. Denrées en grenier, provisions.

Fr. 540 + 420 + 190 + 105 + 360 + 1600 + 600 + 500 = fr. 4315.

5. Bétail.

Fr. 3200 + 1100 + 1250 + 200 + 360 + 70 = fr. 6180.

6. Argent en caisse, prêts.

Solde au 31 décembre fr. 260,38 + solde Schumacher 0,05 + 2300
+ 3500 + 500 = fr. 6560,43.

PASSIF :

7. Dettes pour fr. 80.

Résumé ou „ Mon bilan ”.

Actif : fr. 48 170 + 2900 + 2280 + 4315 + 6180 + 6560,43 + fr. 70 405,43.

Passif : fr. 80 + fortune nette 70 325,43 = fr. 70 405,43.

Au 31 décembre courant, ma fortune nette est de fr. 70 325,43

Au 31 décembre précédent, elle était de (supposition) fr. 69 584,—

Elle a augmenté de fr. 741,43

Date

Sauf E. ou O.

Signature.

Errata. — Page 123, au numéro 20 de deuxième année, sixième ligne, lire l'entretien ; même page, chiffre 7, lire le buttage se fait.

Troisième année :

Au N° 2, réponse, rapport net de la 2^e année fr. 904,60 ; perte de la 1^{re} année fr. 1326,10.

Au N° 3, réponse, rapport net fr. 68,48.

Au N° 4, réponse, bénéfice net fr. 54,35.

Au N° 7, réponse, perte fr. 125,91.

Au N° 12, réponse, la plantation revient à fr. 1109,52.

Réponses complètes du N° 17 : a) Solde en caisse au 31 décembre fr. 260,38 ; — b) Solde redu à Cruzet fr. 398,50 ; — c) Solde redu à Dubois fr. 124,83 ; — d) Solde redu à Pache fr. 61,10 ; — e) Solde redu à Favre fr. 75,14 ; — f) Solde redu à la servante Liardet fr. 244,50 ; — g) Solde redu à Dupuis fr. 69,58 ; — h) Solde redu à Veulet fr. 25,33 ; — i) Solde redu par Schumacher fr. 0,05 ; — j) Ma fortune nette est de fr. 70 325,43.

(A suivre.)

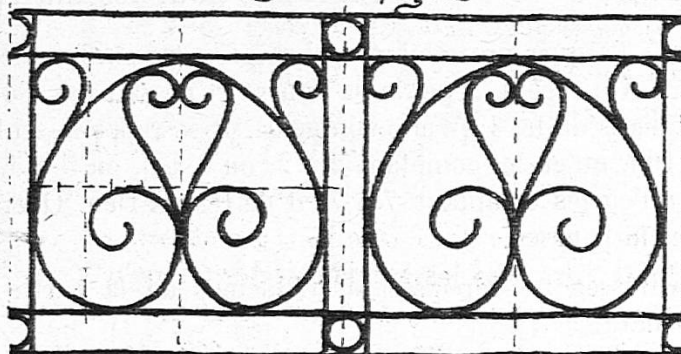
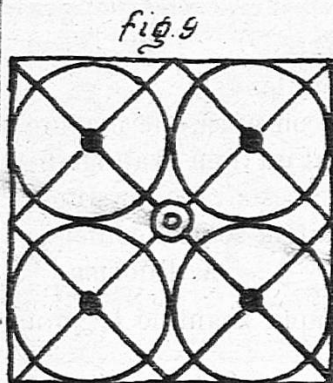
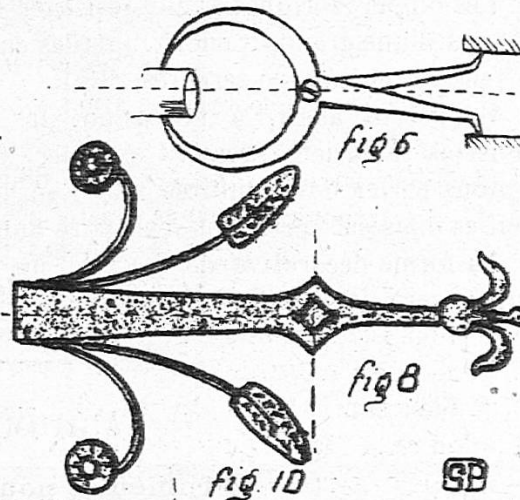
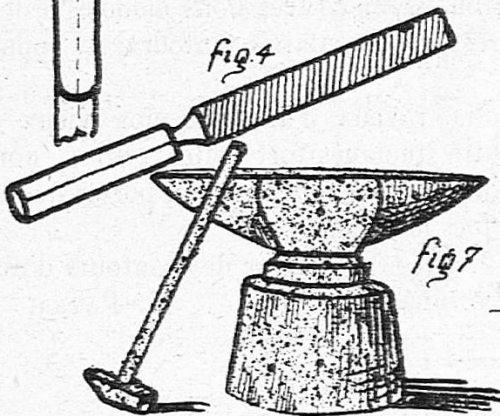
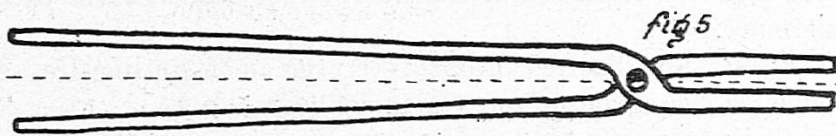
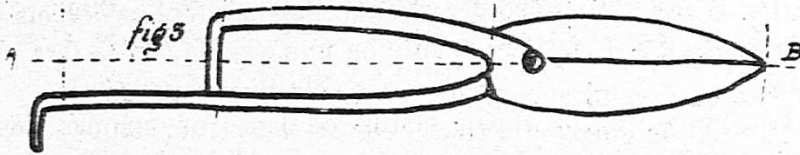
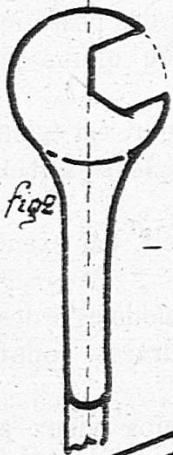
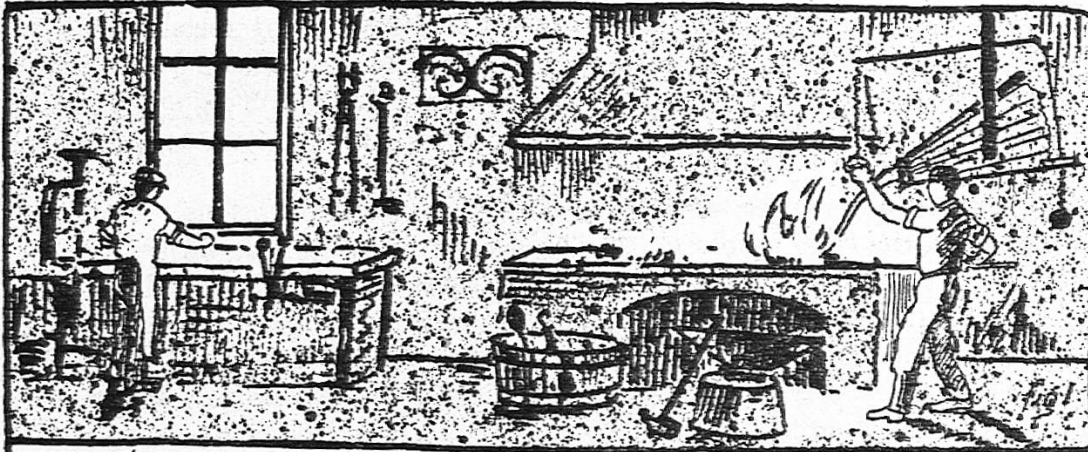
J.-F. MOREROD.

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Chez le serrurier ¹.

Nous savons tous combien un atelier de serrurier est captivant pour les enfants ; ils ne se lassent jamais de voir manœuvrer le soufflet de la forge, battre la barre de fer rouge, d'où jaillissent des étincelles, etc.

¹ Voir *Educateur* 1911, pages 658 et 659, les descriptions de l'enclume et du soufflet de forge, ainsi que la récitation : La chanson du marteau sur l'enclume.



La vie, le mouvement et la couleur de cet atelier plairont certainement à nos petits écoliers qui essaieront d'en faire une modeste interprétation à la leçon de dessin. Dans ce genre d'exercice, et surtout en faisant les critiques de quelques travaux, le maître recommandera aux élèves de mettre le moins de détails possible.

Les outils du serrurier, en général d'assez grandes dimensions, seront de bons modèles, car leurs formes et leurs proportions sont des plus variées.

La plupart peuvent être dessinés par les élèves du degré intermédiaire. La clef, fig. 2, est une application du cercle. La cisaille, fig. 3, a une forme très gracieuse et allongée; sa construction consistera dans le tracé de l'axe A. B. que l'on divisera en 8 parties. Les largeurs seront naturellement proportionnées aux longueurs. Il est inutile d'inscrire l'objet dans un rectangle, ce qui compliquerait le dessin. La lime, fig. 4, et la tenaille, fig. 5, se dessineront comme la cisaille. Il sera toujours intéressant de dessiner tous ces objets dans des positions différentes et, si c'est une tenaille ou une cisaille, on la fera plus ou moins ouverte.

Le compas, fig. 6, appelé maître de danse ou compas d'épaisseur, est également intéressant; on en commencera le tracé par la courbe extérieure soit la circonférence.

Nous réservons d'autres outils du serrurier au dessin linéaire, soit, par exemple, l'étau, la clef anglaise (voir Guide méthodique).

Les objets fabriqués par le serrurier seront aussi de très bons modèles à dessiner et d'une grande variété : (grilles carrées, rectangulaires, entourages, appuis de fenêtre, entrées de serrures, etc.).

Rappelons aussi, à l'occasion, les jolis travaux d'art que nos vieux et modestes serruriers savaient exécuter. Outre quelques fort belles grilles, nous voulons parler des pentures que l'on trouve encore souvent aux portes de nos vieilles maisons; profitons d'en faire quelques dessins, fig. 8.

La forme décorative de la grille, fig. 10, qui peut dériver des contours d'une feuille, sera dessinée par les élèves du degré supérieur.

G. PAYER.

ARITHMÉTIQUE

Problèmes pour les maîtres.

1. Trouver un nombre égal à 7 fois les chiffres de ses unités ?
2. Un régent a perdu sa bourse et ne sait pas d'une façon précise le nombre de pièces de fr. 1 qu'elle contenait. Il se rappelle seulement qu'il en avait moins de 100, qu'en les comptant 2 à 2, ou 3 à 3, ou 5 à 5, il en restait toujours une, et qu'en les comptant 7 à 7, il ne restait rien. Quelle était la somme contenue dans la bourse ?

A. ROULIER.

Adresser les réponses au rédacteur de la partie pratique avant le 1^{er} juin prochain.

Appareils photographiques

neufs et d'occasion

ACHATS

ECHANGES

ACCESSOIRES

Plaques ✻ Pellicules ✻ Films pack ✻ Papiers

Cartes postales

Produits chimiques Expéditions.

CATALOGUES GRATUITS

A. SCHNELL

Place St-François, LAUSANNE.



(J. H. 5699 B.)



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

LAUSANNE

MAISON
SPÉCIALE
de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES
Officiers

Toute la
CHEMISERIE

10⁰/₀

au comptant
aux instituteurs
de la S. P. V.



Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Les machines à coudre **SINGER**

constituent en tout temps un nouveau modèle.

Cadeau

à la fois utiles et agréables

Expositions universelles

PARIS 1878-1889-1900	St-LOUIS E.U.A. 1904	MILAN 1906	BRUXELLES 1910
	TURIN 1911	PANAMA 1915	

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre **LAUSANNE** Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue Michel Roset, 2, GENEVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue Centrale, 22.

Ch.-d.-Fonds, Place Neuve.

Delémont, r. de la Préfecture, 9.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison Orsat frères.

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 11

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires
en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS droits et à
queue

 **TRÈS GRAND CHOIX ET**
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FÖTISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIV^{me} ANNÉE — N° 21.

LAUSANNE. — 25 mai 1918



LIBERTÉ
ET
PATRIE

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE REUNIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

JULIEN MAGNIN

Avenue d'Echallens, 30.

Gérant: Abonnements et Annonces.

JULES CORDEY

Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.



Le Mouvement Féministe

Journal suffragiste, social, et littéraire de la Suisse romande

Abonnement : 2 fr. 50

Le numéro : 20 centimes.

Rédaction et Administration : Mlle Emilie GOURD, Pregny-Genève.

Sommaire du numéro de mai : Association suisse pour le Suffrage féminin. —

La femme et la chose publique : F. Gd. — In Mémoriam : Mme Monneron-

Tissot : E. S. ; Mlle Anna Cramer : Mme Ad. Hoffmann. — Une nouvelle pro-

fession féminine : Alice Duvillard. — Ce que disent les journaux féministes. —

La protection de l'enfance dans le nouveau Code pénal suisse : B. Bünzli. —

A travers les Sociétés féministes et féminines.

Appareils photographiques

neufs et d'occasion

ACHATS

ECHANGES

ACCESSOIRES

Plaques ❖ Pellicules ❖ Films pack ❖ Papiers

Cartes postales

Produits chimiques Expéditions.

CATALOGUES GRATUITS

(C. 4)

A. SCHNELL

Place St-François, LAUSANNE.



(J. H. 5690 B.)

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement primaire.

Le Département de l'instruction publique a sanctionné les nominations ci-après.

Instituteurs : MM. Rastorfer, Robert, à Boulens. Meylan, Maurice, à l'Auberson. Tzaud, Louis, à Vucherens. Pfister, Louis, à Rossinière. Perriraz, Georges, à La Tine (Rossinière). Coulon, Louis, à Duillier. Piguët, Henri, à Pully. Borloz, Ami, à Bretonnière. Barbay, Alfred, à Renens.

Institutrices : Mlle Pahud, Constance, à Burtigny. Mme Besson-Dubath, Marie, à Fiez. Mlles Burdet, Aline, au Villaret (Belmont s. Y.). Erb, Cécile, à Rossenges. Burdet, Clara, maîtresse d'école semi-enfantine, à Oppens. Maccaud, Fanny, maîtresse d'école enfantine, à Echallens. Mme Mellier, Marguerite, maîtresse de couture, à Bettens.

Mlles Monachon, Marie, maîtresse de couture, à Aigle. Morel, Elise, maîtresse de couture à Brenles. Zuber, Yvonne, maîtresse de couture, à Penthaz.

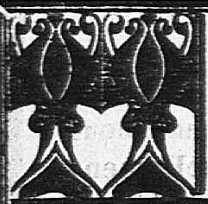
Dans sa séance du 15 mai 1918 le Conseil d'Etat a nommé :

M. Stark-Jaccard, à Schaffhouse, en qualité de directeur de l'Ecole de petite mécanique de Ste-Croix.

Exposition de dessins.

Le Département de l'Instruction publique a prélevé sur les dessins exécutés dans les classes primaires supérieures de notre canton pendant l'année 1917-18 un certain nombre de spécimens caractéristiques qui seront exposés à l'Ecole normale (III^e étage), du 25 mai à 2 h. $\frac{1}{2}$ jusqu'au 1^{er} juin à 6 h. du soir.

L'ouverture de cette exposition sera marquée, le samedi 25 mai à 3 h. $\frac{1}{2}$, par une causerie de M. le prof. Raphaël Lugeon. Tous les membres du corps enseignant y sont cordialement invités.



Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne



Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.
Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.
Escompte 10 0/0 au comptant.



Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.

Librairie PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Guide pratique pour la conservation des fruits et légumes

par le

Docteur F. Porchet

Directeur de l'Ecole cantonale vaudoise d'Agriculture
et des Cours d'utilisation des fruits et légumes
organisés par le Département vaudois de l'Agriculture,
avec la collaboration du personnel enseignant à ces cours :

Mlle B. ROUFFY, Mme C. BLANC, M. F. PÉNEVEYRE

Un volume in-12; **Fr. 1.25**

Les difficultés créées par la guerre à notre ravitaillement nous imposent impérieusement **le devoir d'utiliser le plus rationnellement possible les denrées alimentaires produites en Suisse**, les fruits et légumes en particulier, car leur utilisation incomplète ou irrationnelle peut priver le pays d'une importante ressource alimentaire.

Le « Guide » que publie le directeur de l'Ecole cantonale vaudoise d'Agriculture a pour but de mettre aux mains des consommateurs, producteurs ou acheteurs, des renseignements généraux et des procédés pratiques leur permettant de collaborer utilement, pour leur part, à une utilisation aussi complète que possible de la prochaine récolte de nos vergers et jardins.

L'utilité incontestable de ce petit ouvrage clair et précis nous semble ainsi bien démontrée. Il vient à son heure et ne doit manquer dans aucun ménage.